



QUESTION DE DÉVELOPPEMENT

20 FEVRIER 2015

SYNTHÈSES DES ÉTUDES ET RECHERCHES DE L'AFD

Agriculture et climat : quel rôle pour les labels ?

LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE EN ÉCONOMIE

Cette note est issue de l'ouvrage « Changement climatique et agricultures du monde » (Torquebiau, 2015), travail collectif d'état des connaissances sur ces thèmes de recherche et opérationnels communs à l'AFD et au CIRAD. Gaëlle Balineau et Sylvaine Lemeilleur présentent les questionnements et les résultats de la recherche en économie qui permettent de discuter la capacité des standards volontaires de durabilité à contribuer à relever les défis du changement climatique.

<http://www.afd.fr/home/publications/travaux-de-recherche/publications-scientifiques/question-developpement>

A Copenhague en 2009, la communauté internationale a abouti à un accord visant à contenir le réchauffement climatique sous le seuil de 2°C d'ici à 2100 par rapport à l'ère préindustrielle, soit 1850. La conférence de Paris fin 2015 doit définir les moyens permettant d'arriver à cet objectif. Parallèlement, le dernier rapport du GIEC réaffirme que les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique sont une des sources majeures du changement climatique et que 24% d'entre elles seraient dues au secteur dit « AFAT » (Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres).

Au-delà de sa *contribution* au changement climatique, ce secteur, et plus particulièrement ses acteurs (agriculteurs, exploitants forestiers, etc.), sont aussi au centre des débats sur l'*adaptation* au changement climatique. Ce sont en effet ces derniers qui paient le prix fort des dérèglements climatiques, synonymes d'augmentation tant de l'occurrence que de l'intensité des chocs. Pour ne citer qu'un exemple, les sécheresses et inondations posent avec urgence la question de l'assurance dans les pays où les mécanismes de gestion des risques agricoles sont basés entre autres sur la diversification des cultures et le réseau des pairs, mécanismes rendus tous deux inopérants en cas de catastrophe naturelle.

Dans ce contexte, un sujet émerge : parmi les outils disponibles, quelle est la capacité des écolabels agro-alimentaires et forestiers à contribuer à relever les défis du changement climatique ?

Les émissions de GES étant considérées par les économistes comme des externalités négatives des activités de production, de consommation, et d'échange ; deux types de régulation environnementale sont généralement envisagés : la loi, qui peut par exemple interdire l'usage de produits polluants, et/ou les outils dits « de marché », qui modifient les incitations à adopter ou non ...

un comportement polluant, en taxant les émetteurs de GES par exemple. Cependant, ces formes de régulation sont difficiles et coûteuses à mettre en œuvre lorsque les enjeux sont collectifs et qu'ils dépassent les juridictions nationales.

Dans ce paysage, les labels de consommation responsable, qui reposent sur le consentement à payer des uns pour inciter les autres à adopter des modes de production plus durables, apparaissent comme une « troisième voie » de régulation, basée sur la fourniture d'information (Tietenberg, 1998). Interroger la capacité de ces démarches à contribuer à relever les défis du changement climatique nécessite de se poser plusieurs questions, dont trois sont particulièrement importantes pour une agence de développement : les écolabels ont-ils des objectifs compatibles avec ceux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ? Sont-ils efficaces par rapport à ces objectifs ? Ont-ils des effets pervers ?

ATTÉNUATION ET ADAPTATION AU CŒUR DES STANDARDS VOLONTAIRES DE DURABILITÉ

Les écolabels, fréquemment appelés « standards volontaires de durabilité » pour les différencier des étiquetages obligatoires (comme par exemple l'affichage nutritionnel sur les produits alimentaires emballés, obligatoire en Europe), reposent sur un système multipartite complexe : une instance, privée ou publique (une ONG, l'Etat, un regroupement d'entreprises) met au point un cahier des charges, déposé ensuite sous la forme d'une charte, d'une loi, ou encore d'une marque. Cette instance se charge souvent de la communication auprès des consommateurs, et parfois de la vérification du respect du cahier des charges auprès des entreprises ou producteurs autorisés à apposer le logo sur le produit. Les actions de vérification menant à la certification le cas échéant, sont dans d'autres cas (les plus fréquents) effectuées par une tierce partie.

Depuis les années 1990, ces dispositifs ont connu une croissance exponentielle. A partir des données de la base *Standards Map* du Centre du commerce international qui en recense plus de 150, Potts *et al.* (2014) estiment que

pour les dix produits agro-alimentaires les plus labellisés, les 16 principaux standards volontaires de durabilité (voir figure 1) représentaient en 2012 31,6 milliards de dollars US, soit une croissance annuelle moyenne de près de 50% entre 2008 et 2012, alors que ces mêmes taux n'atteignent que 3% sur les marchés internationaux correspondants. Ainsi, 40% du café échangé est éco-labellisé, 22% du cacao et 9% des produits forestiers.

Pour ces deux dernières catégories, une analyse fine des cahiers des charges des standards y afférant (cf. Lemeilleur et Balineau, 2015) fait apparaître qu'ils intègrent effectivement des critères d'atténuation en incitant à, i) préserver les espaces de stockage de carbone (les forêts), ii) réduire les émissions de protoxyde d'azote en diminuant l'usage des engrais et produits chimiques, iii) améliorer le stockage du carbone dans les sols par toute une série de mesures concernant le labour, la couverture des sols, la fertilité, la rotation des cultures, et, iv) maîtriser la consommation d'énergies, notamment fossiles.

Les critères d'adaptation sont également présents, mais de manière moins systématique. Des mesures de réduction des risques et de la vulnérabilité des populations exposées (filets de sécurité, prix minimum garanti, diversification des cultures et des sources de revenu), sont ainsi beaucoup plus fréquentes dans les standards à dominante sociale ou équitable que dans ceux à dominante environnementale.

PRINCIPAUX STANDARDS DE DURABILITÉ VOLONTAIRES



Source : Potts *et al.*, 2014, seulement les standards business-to-consumer

➔ **23%** des surfaces forestières exploitées dans le monde sont certifiées

CORRIGER LES EXTERNALITÉS DE PRODUCTION VIA LES LABELS DE CONSOMMATION : UN PARADOXE ?

Les écolabels ont donc des objectifs similaires à ceux d'atténuation et d'adaptation. Supposer qu'ils puissent les atteindre signifie que l'on considère, d'une part, que les consommateurs changeraient leurs habitudes s'ils avaient davantage d'information sur la qualité environnementale des produits, et, d'autre part, que les écolabels sont en mesure de pallier ce manque d'information.

La première hypothèse a longtemps été considérée comme irréaliste pour les économistes accoutumés à penser la rationalité individuelle dans le cadre de l'équilibre de Nash, dans lequel les comportements de « cavalier seul » émergent lorsqu'il s'agit de contribuer à un bien public mondial. Pourtant, force est de constater que des comportements de consommation responsable existent. Les recherches en économie, sociologie, psychologie et marketing se concentrent donc sur l'explication de ces comportements, notamment pour évaluer leur potentiel de régularité, de pérennité, et d'accroissement : au-delà des déclarations d'intentions, quelle est l'ampleur du consentement à payer pour un bien public tel que l'atténuation du changement climatique ? Lorsqu'un produit labélisé est acheté, l'est-il réellement pour sa caractéristique responsable ou pour d'autres attributs (goût, packaging, etc.) ? Quelles sont les motivations des consommateurs dits responsables¹ ?

La deuxième hypothèse est que les labels sont en mesure de fournir aux consommateurs l'information dont ils ont besoin pour faire des choix *climate-friendly*. Balineau et Dufeu (2010) rappellent que pour cela, les labels doivent être en mesure de lever non pas une, mais deux incertitudes. Premièrement, quelles caractéristiques les produits doivent-ils respecter ; quels critères de production le cahier des charges d'un éco-label doit-il inclure ? Deuxièmement, quels sont les biens qui sont produits en respectant ces critères ?

La deuxième source d'incertitude se réduisant à une asymétrie d'information entre consommateur et producteur, il s'agit d'inciter à révéler cette information de manière honnête ; soit par un système d'auto-

déclaration ou contrôle par les pairs, soit par un système de certification par partie tierce, c'est-à-dire par un organisme certificateur indépendant accrédité. Selon Balineau (2010), la capacité de ces mécanismes à être fiables dépend de plusieurs paramètres : la probabilité d'être découvert en cas de fraude dans les deux premiers cas (par exemple grâce aux associations de consommateurs ou à la presse), la crédibilité de l'agence d'accréditation dans le dernier (souvent garantie par les pouvoirs publics).

En revanche, la première source d'incertitude n'est pas toujours réductible à une asymétrie d'information : la confiance des consommateurs dépend de l'existence d'experts en mesure d'attester l'efficacité des pratiques recommandées par rapport aux objectifs de développement durable. Le problème en matière de changement climatique est que les experts ne sont parfois pas en mesure de déterminer si telle ou telle pratique est meilleure ou pire qu'une autre². Autrement dit, il ne s'agit pas d'une situation d'*asymétrie* d'information entre consommateurs et producteurs, mais d'une situation d'incertitude partagée, qui nécessite davantage de recherches pour être levée.

CORRIGER LES EXTERNALITÉS DE PRODUCTION VIA LES LABELS SANS CRÉER D'EFFETS PERVERS : UN DÉFI

Enfin, une troisième condition à l'efficacité des labels est de ne pas créer « d'effets pervers », tant en matière d'atténuation que d'adaptation (et de développement) ; ce qui pourrait pourtant être le cas d'un point de vue agrégé. Contrairement aux paiements pour services environnementaux, où la rémunération dépend du service rendu, et non de la quantité produite, l'incitation perçue par les producteurs certifiés s'applique souvent par unité vendue, ce qui peut les encourager à produire davantage, et donc à modifier d'autres équilibres environnementaux. Du côté de la demande on peut également craindre des comportements de surconsommation si les individus ne considèrent que leur impact environnemental par unité vendue et non de façon agrégée. Enfin, étant donné les coûts engendrés par les programmes de provision d'information (conception des référentiels, vérification, certification, communication), ils peuvent générer des perdants et des gagnants en termes de bien-être en excluant certains producteurs.

¹ Pour une revue de littérature voir Peattie, 2010.

² Voir par exemple le nombre impressionnant d'études d'impact des labels (équitable, bio, etc.) dont les résultats ne sont pas toujours concordants.



GAËLLE BALINEAU

Économiste et chargée de
recherche à l'AFD



SYLVAIN LEMEILLEUR

Économiste et chercheuse au
CIRAD

LA TRIPLE LÉGITIMITÉ DES AGENCES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT COMME ACTEURS DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Au-delà des recherches fondamentales qui restent à faire pour établir des liens de cause à effet entre différentes pratiques de production et l'environnement, le climat, et le développement ; les questions qui concernent l'outil « label » en tant que tel sont loin d'être épuisées :

- Pour quoi les consommateurs sont-ils réellement « prêts à payer » ? Pourraient-ils aller jusqu'à financer des

politiques publiques d'atténuation, d'adaptation, et de développement ?

- Quels systèmes de certification doit-on mettre en place pour fournir une information crédible aux yeux des consommateurs sur la meilleure façon de contribuer au développement durable ? La façon dont se construit cette confiance est-elle différente par pays, par produits ?

- Etant donné les coûts, peut-on certifier sans exclure ? Au-delà de l'efficacité des labels, *quid* de leur efficience, notamment par rapport aux autres outils de régulation ?

LABELS ET AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Les labels sont une forme de régulation environnementale alternative à la loi et aux outils de marché, qui repose sur la fourniture d'information. Leur efficacité suppose avant tout que les solutions d'atténuation et d'adaptation soient identifiées, mais aussi que les consommateurs soient prêts à modifier leurs comportements pour contribuer aux objectifs de développement durable, et qu'ils aient confiance envers l'information fournie par les labels. Ces conditions ouvrent un vaste champ de perspectives pour les bailleurs de fonds publics, qui peuvent jouer un rôle dans l'identification desdites solutions, mais aussi contribuer à la création et à la diffusion d'information sur l'efficacité des labels, voire mettre directement en œuvre des politiques publiques pour le développement durable, pour lesquelles les consommateurs ou citoyens seraient prêts à payer, directement et non pas seulement par l'impôt.

Pour les bailleurs de fonds, les réponses à ces questions sont cruciales puisqu'ils seraient *a priori* légitimes pour mettre en œuvre des politiques de développement financées par les consommateurs, bien entendu, mais également pour appuyer la production et la diffusion d'un bien public tel que l'information sur l'efficacité de telle ou telle démarche dite équitable, sociale, ou environnementale. On pourrait alors imaginer que les agences de développement produisent et fournissent elles-mêmes ce type d'information, puisqu'elles ont une grande expertise en la matière, ou encore appuient (financièrement et techniquement, directement et indirectement) la mise en place des systèmes d'information (certification, audit, association de consommateurs, etc.) dans les pays qui n'en disposent pas. ■

● RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ●

- Balineau, G. 2010. Le commerce équitable : un outil de développement ? Thèse pour l'obtention du titre de Docteur ès Sciences économiques, Université d'Auvergne Clermont-Ferrand I, 373 p.
- Balineau, G. & Dufeu, I. 2010. "Are fair trade goods credence goods? A new proposal, with French illustrations." *Journal of Business Ethics*, 92 (suppl.2), 31-345.
- Peattie, K. J. 2010. "Green consumption: behavior and norms." *Annual Review of Environment and Resources*, 35 (1), 195-228.
- Potts J., Lynch M., Wilkings A., Huppé G., Cunningham M., Voora V. 2014. *The State of Sustainability Initiatives Review 2014. Standards and the Green Economy*. IISD and IIED, Winnipeg and London, 332 p.
- Tietenberg, T. 1998. "Disclosure strategies for pollution control." *Environmental and Resource Economics*, 11, 587-602.
- Lemelleur, S. & Balineau, G. 2015. « Relever les défis du changement climatique : quels rôles pour la certification et les labels », chapitre 22 in Torquebiau E. (ed.), 2015. *Changement climatique et agricultures du monde*. Collection Agricultures et défis du monde, Cirad-AFD. Editions Quae, 328 p.